DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE DE LA SECURITE PUBLIQUE

INSTRUCTION DE COMMANDEMENT

DÉPART EN CLAIR

MENTION D'URGENCE	
NORMAL	№ - 1241
IMMEDIAT (message à caractère opérationnel ou réglementaire)	NOM DU REDACTEUR : J. DEFER 2020
FLASH (usage restreint réservé à la sécurité des vies humaines)	N° DE TELEPHONE :

POUR LA RÉDACTION DES MESSAGES, VOIR L'INSTRUCTION POUR L'ENVOI ET LA RÉCEPTION DES MESSAGES DE COMMANDEMENT (CIRCULAIRE INT A 99 00146 C DU 17/6 99)

DE MIN INT/DGPN/DCSP

 \mathbf{A}

TOUTES DDSP METROPOLE ET OUTRE-MER
TOUTES PREFECTURES

POUR INFO DGPN

N DE TEXTE : /N 00 5 1 9

INSTRUCTION DE COMMANDEMENT N° 48

<u>OBJET</u>: COVID-19 – ADAPTATION ET PRÉSERVATION DE LA CONTINUITÉ DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES

REF: IC 45 DU 16 MARS 2020, IC 46 DU 17 MARS 2020, IC 47 DU 17 MARS 2020

L'APPLICATION DE LA MESURE DE CONFINEMENT GÉNÉRALISÉ A NÉCESSITÉ UNE ACTION FORTE DE LA PART DES POLICIERS ET PERSONNELS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE QUI SONT EN PREMIÈRE LIGNE DANS LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU VIRUS COVID-19, DONT L'ENGAGEMENT ET LE DÉVOUEMENT, TOUS CORPS ET EFFECTIFS CONFONDUS, SONT UNANIMEMENT RECONNUS ET QUE JE TIENS A SALUER.

APRÈS LE MAINTIEN MASSIF EN ACTIVITÉ DES POLICIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR RÉPONDRE A L'AMPLEUR INÉGALÉE DE LA TÂCHE AU MOMENT DU LANCEMENT DU DISPOSITIF DE CONFINEMENT, IL CONVIENT DÉSORMAIS D'INSCRIRE L'ACTION DES SERVICES DANS LA DURÉE.

AUSSI, DANS LE CADRE DES INSTRUCTIONS DU DGPN, ENTRE LE **SAMEDI 21 MARS 2020 ET LE LUNDI 23 MARS A PLUS TARD** ET JUSQU'A NOUVEL ORDRE, CHAQUE DDSP METTRA EN PLACE **UNE ORGANISATION SIMPLIFIÉE DE SES SERVICES**, PERMETTANT D'ASSURER LES MISSIONS ESSENTIELLES, DANS LE DOMAINE OPÉRATIONNEL COMME DANS CELUI DES FONCTIONS SUPPORT, TOUT EN CRÉANT PAR PRÉCAUTION **UNE MISE EN RÉSERVE DE PERSONNELS.**

EN EFFET, UNE ORGANISATION DE CRISE EFFICACE SUPPOSE DE CONCENTRER LES MOYENS HUMAINS SUR LES MISSIONS FONDAMENTALES ET INCOMPRESSIBLES, TOUT EN METTANT EN RÉSERVE UN VOLANT DE PERSONNELS CONFINÉS, APTES À VENIR REMPLACER A TOUT MOMENT LES AGENTS INDISPONIBLES.

LES PERSONNELS HABITUELLEMENT CHARGÉS DES MISSIONS ALLÉGÉES OU SUPPRIMÉES (INVESTIGATION, PTS, FONCTIONS ADMINISTRATIVES, OMP, ETC.) SERONT ORIENTÉS **PAR ROULEMENT** VERS LA RÉSERVE, AINSI QU'EN RENFORT DES MISSIONS ESSENTIELLES A ACCOMPLIR EN FONCTION DES COMPÉTENCES DE CHACUN.

IL IMPORTERA QUE LE **ROULEMENT VERS LA RÉSERVE** CONCERNE ÉGALEMENT LES POLICIERS DE VOIE PUBLIQUE.

CETTE ORGANISATION, QUI DEVRA INTÉGRER LA GESTION DU TEMPS LONG DE CETTE CRISE, TIENDRA COMPTE DES PERSONNELS IMMOBILISÉS (POUR MALADIE, POUR GARDE D'ENFANTS, EN RAISON DE LA CONTAMINATION D'UN PROCHE, EN CONGÉS).

1. LES MOYENS HUMAINS CONCERNÉS PAR LA RÉORGANISATION DE CRISE

LA PRÉSENTE INSTRUCTION CONCERNE TOUS LES PERSONNELS DISPONIBLES:

- PERSONNELS ACTIFS ET ADS
- PERSONNELS DE PTS
- PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET CONTRACTUELS DES FONCTIONS SUPPORTS (LOGISTIQUE, RH, SECRÉTARIATS, OMP, SYSTÈMES D'INFORMATION, TRANSMISSION)

EN APPLICATION DES INSTRUCTIONS DU DGPN, LES PERSONNELS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POURRONT BÉNÉFICIER DU RENFORT PONCTUEL DE PERSONNELS DE LA POLICE JUDICIAIRE ET DE LA POLICE AUX FRONTIÈRES DANS LE CADRE DES DISPONIBILITÉS LOCALES DE CES DIRECTIONS. LES DDSP SONT INVITÉS A SE RAPPROCHER DES DIRECTEURS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS EN CE SENS.

A COMPTER DU LUNDI 23 MARS 2020, CERTAINES DDSP BÉNÉFICIERONT DU RENFORT DES ÉLÈVES GARDIENS DE LA PAIX DE LA 253^E ET DE LA 254^E PROMOTION DANS UN PREMIER TEMPS.

LES RENFORTS EN FORCES MOBILES CONTINUERONT A ÊTRE GÉRÉS AU NIVEAU DES PRÉFETS DE ZONE.

2. LES MISSIONS ESSENTIELLES DEVANT ÊTRE OBLIGATOIREMENT PRÉSERVÉES SONT LES SUIVANTES

- POUR LA VOIE PUBLIQUE : L'AIDE ET L'ASSISTANCE AUX POPULATIONS, LE RESPECT DES MESURES DE CONFINEMENT ET DE FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS FERMÉS, LA SÉCURISATION GÉNÉRALE, LA SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS FERMÉS ET L'ORDRE PUBLIC)
- POUR L'INVESTIGATION : LE FLAGRANT DÉLIT ET LES AFFAIRES LES PLUS GRAVES, EN PARTICULIER LES ATTEINTES AUX PERSONNES)
- POUR LE RENSEIGNEMENT (NOTE SPÉCIFIQUE DU SCRT)
- POUR LE CONTACT AVEC LES USAGERS : L'ACCUEIL PHYSIQUE ET A DISTANCE, LES APPELS 17, DANS LE CADRE DES INSTRUCTIONS CITÉES EN RÉFÉRENCE)
- POUR LES TRANSMISSIONS : LE FONCTIONNEMENT DES CIC, LA MAINTENANCE DES RÉSEAUX
- POUR LES FONCTIONS D'ÉTAT-MAJOR ET DE SUPPORT OPÉRATIONNEL (IL CONVIENT D'ASSURER LE SUPPORT LOGISTIQUE EN PARTICULIER)
- POUR LA DIRECTION ET LE COMMANDEMENT DES SERVICES (LEUR PERMANENCE DOIVENT ÊTRE GARANTIES)

3. LA STRATÉGIE

ELLE EST FONDÉE SUR UNE MUTUALISATION DE TOUS LES MOYENS HUMAINS ET SUR UNE LARGE DÉCONCENTRATION POUR ADAPTER LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES A LA RÉALITÉ DES TERRITOIRES.

- A. LA MUTUALISATION DES PERSONNELS POUR ASSURER LES FONCTIONS ESSENTIELLES
- * EN FONCTION DES COMPÉTENCES ET CAPACITÉS DE CHACUN, TOUS LES PERSONNELS SONT APPELÉS A ASSURER DE MANIÈRE MUTUALISÉE ET TOURNANTE LES MISSIONS ESSENTIELLES DEVANT ÊTRE OBLIGATOIREMENT PRÉSERVÉES.
- * TOUS LES CORPS SONT APPELÉS A INTÉGRER LA MISE EN RÉSERVE RH (ACTIFS DES TROIS CORPS, PATS ET CONTRACTUELS, ADS).
- * LA VIGILANCE SUR LES CAPACITÉS MINIMALES D'INTERVENTION A PRÉSERVER POUR CHAQUE CIRCONSCRIPTION, AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE POUR LES PLUS PETITES.
- * LE MAINTIEN DES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES LE WEEK-END ET EN PARTICULIER LE DIMANCHE, NOTAMMENT POUR GARANTIR LA PERMANENCE ET L'EFFECTIVITÉ DES MESURES DE CONFINEMENT.

LES HÔTELS DE POLICE ET COMMISSARIATS SIÈGES DE DDSP ET DE CSP AINSI QUE LES STRUCTURES DISPOSANT D'UNE UNITÉ DE POLICE-SECOURS DÉDIÉE SERONT MAINTENUS OUVERTS AU PUBLIC 24H/24.

B. L'ORGANISATION PRATIQUE DU DISPOSITIF DE CRISE

L'ORGANISATION MISE EN PLACE SERA DÉROGATOIRE AU FONCTIONNEMENT HABITUEL DES SERVICES. LE TRAVAIL DE VOIE PUBLIQUE SERA GLOBALISÉ ET MUTUALISÉ.

IL CONVIENT DE VEILLER A ORGANISER LA ROTATION DES PERSONNELS (TRAVAIL EN BRIGADES OU BORDÉES, PARTICIPATION LARGE ET SOLIDAIRE DES PERSONNELS A L'EFFORT COMMUN), POUR GARANTIR L'EXÉCUTION DES MISSIONS ESSENTIELLES MAIS ÉGALEMENT POUR MUTUALISER LES CONTRAINTES D'ORGANISATION COMME LA MISE EN RÉSERVE.

LES PERSONNELS MIS EN RÉSERVE SONT PLACÉS EN ASA (ET NON EN CONGÉS).

IL EST TOUTEFOIS RAPPELÉ QUE LES PERSONNELS EN ASA RESTENT A LA DISPOSITION DU SERVICE.

LE CODE MCI POUR LES PERSONNELS PLACÉS EN RÉSERVE EST LE : 741.

AU TOTAL, LA PHILOSOPHIE DE CETTE RÉORGANISATION VISE A RECENTRER LES SERVICES SUR LE SOCLE DES MISSIONS DE SÉCURITÉ ESSENTIELLES, POUR TENIR SUR LA DURÉE EN ALLÉGEANT VOIRE EN SUPPRIMANT LES MISSIONS POUVANT ÊTRE REPORTÉES ET EN ORGANISANT DES RÉSERVES DE PRÉCAUTION DU PERSONNEL.

VOILÀ POURQUOI, EN LIEN AVEC LES PRÉFETS, UNE GRANDE CAPACITÉ D'INITIATIVE EST LAISSÉE A CHAQUE DDSP POUR TENIR COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DU TERRAIN.

TOUTEFOIS CETTE LARGE DÉCONCENTRATION S'INSCRIT DANS LE CADRE GLOBAL DE LA DCSP ET DE LA DGPN PUISQUE LA PROBLÉMATIQUE ÉPIDÉMIQUE EST GÉNÉRALISÉE A L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL.

EN CONSÉQUENCE LE REPORTING SUR LES CAPACITÉS D'INTERVENTION DES SERVICES, POUVANT PARAÎTRE CONTRAIGNANT BIEN QU'AYANT ÉTÉ SIMPLIFIÉ, STANDARDISÉ ET AUTOMATISÉ, EST D'UNE IMPORTANCE CAPITALE POUR PERMETTRE AUX RESPONSABLES NATIONAUX (DCSP ET DGPN) ET AUX AUTORITÉS MINISTÉRIELLES DE PILOTER LA MISSION RÉGALIENNE DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT.

ENFIN, LA REMONTÉE LARGE, DÉTAILLÉE ET EXHAUSTIVE DE L'INFORMATION OPÉRATIONNELLE (ÉTAT-MAJOR DCSP + CNICO 2912) EST FONDAMENTALE POUR GARANTIR LES COMPTE-RENDUS AUX AUTORITÉS ET LA VALORISATION DU TRAVAIL ET DE L'ENGAGEMENT DES PERSONNELS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA DIRECTION CENTRALE SE TIENT NATURELLEMENT A LA DISPOSITION DES DDSP POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE ET POUR TOUTE AIDE STRATÉGIOUE OU TECHNIQUE.

SIGNE

LE DIRECTEUR CHATRAL DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE JEAN-MARIE SAL NOVA

STOP ET FIN